

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 février 2016

Présents :

Alain Delhoume, Serge Roux, Bernadette De Angeli, Christian Dubreuil, Jean-Pierre Floch, Séverine Desbourdelle, Jean-Luc Dufour, Marie Claire Dupic, Joëlle Duqueroix, Cécile Fougeras, Lionel Guillot, Jacques Guy, Thierry Lachaise, Patricia Lansade, Sylvie Tête-Léonard, Marie Claire Dupic, Bernard Trouville.

Excusés :

Philippe Cortes représenté par Sylvie Tête-Léonard
Aurélie Teillou représentée par Alain Delhoume

Marie Claire Dupic est désignée secrétaire de séance.

En préambule, M le Maire propose aux élu(e)s de se déplacer sur le terrain courant mars, afin d'une part de mieux appréhender les enjeux du PLU avant d'approuver le PADD, puis d'autre part de s'appuyer sur les réalisations passées pour préparer efficacement les travaux à venir dans le cadre de l'élaboration du budget 2016.

I. Approbation des compte-rendus des séances des conseils municipaux des 27 novembre et 19 décembre 2015

Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

II. Commission Urbanisme du 06 février 2016: PLU (préparation des orientations en matière de PADD) (Plan d'Aménagement et de Développement Durable)

1-Ateliers de préparation et concertations préalables au débat sur le PADD.

L'état des lieux précis des espaces non bâtis du PLU actuel a été arrêté à la date du 1^{er} janvier 2016 ; des travaux préparatoires en ateliers et des visites sur le terrain ont été effectués par Alain Delhoume et Jean-Pierre Floc'h les 12 et 15 janvier ainsi que le 1^{er} février. Leur avancement a été présenté lors de deux réunions avec les élus : le 23 janvier et le 3 février.

La synthèse de ces travaux a été faite en commission d'urbanisme le 6 février.

Le planning des travaux préalables au débat sur le PADD est le suivant :

- Conseil du 12 février : adoption des principes et règles pour l'aménagement du territoire et le futur zonage ;
- Remise du projet de PADD par le bureau d'études pour le 1^{er} mars ;
- Présentation du document aux services de l'état et

personnes publiques associées le 8 mars, pour tenir compte de leurs remarques et conseils ;

- Remise le 20 mars de la version finale du document par le Bureau d'études ;

- Information des citoyens de Saint-Gence sur les enjeux du PLU :

Réunion de présentation le 22 Avril à 20 h 30, avec panneaux exposés consultables en mairie à partir du 1^{er} juin.

2. Principes proposés pour l'aménagement du territoire et le zonage du PLU.

Principes généraux :

- **Mettre en adéquation** une offre en terrains constructibles adaptée avec le scénario de croissance démographique et d'organisation du territoire du SIEPAL (Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmes de l'Agglomération de Limoges).

- Respecter les objectifs de modération de l'étalement urbain et de la consommation d'espace proposés dans le SCOT (*le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme à valeur juridique qui définit l'organisation spatiale d'un territoire, ici les intercommunalités suivantes : Limoges Métropole / Aurence et Glane Développement / Monts d'Ambazac et Val du Taurion / Noblat / Porte d'Occitanie / Val de Vienne*). Il pose les grandes orientations de développement du territoire : 16 constructions individuelles par an ; soit 8 dans les lotissements autour du bourg (parcelles de 600 à 1000 m² ; moyenne 800) et 8 dans les centralités extérieures (1000 à 1500m² ; moyenne 1200).

- **Assurer la priorité** au comblement des parcelles non bâties des zones UB et UC autour des centralités secondaires et à l'ouverture de zones 1AU desservies par l'assainissement collectif au Bourg et à La Châtre Plane.

- **Reclasser en zone agricole ou naturelle** les espaces

non indispensables à la satisfaction des prévisions de croissance (2018-2028)

- **Prévoir des emplacements réservés** pour favoriser les transports urbains collectifs, le covoiturage et les déplacements doux (sentiers pédestres, vélo, VTT)

- **Prendre en compte** la cartographie des zones humides du Scot, du Schéma d'Aménagement Régional et de Limoges Métropole.

- **Instaurer le respect d'une distance** d'éloignement de 100m autour des cœurs de nature boisés, des zones humides et de part et d'autre des corridors écologiques.

- **Classer** les petits boisements, les haies et alignements d'arbres supports de corridors écologiques terrestres (mammifères, batraciens) ou aériens (oiseaux) ou qui présentent un intérêt paysager

- **Accompagner la politique de restauration** de la continuité écologique des cours d'eau (effacement des seuils, mise en défends des berges) du Conservatoire d'Espaces Naturels et du SAVBM (Syndicat d'Aménagement de la Vienne) et la mise aux normes des étangs (dérivation, équipements permettant le respect du débit réservé)

- **Protéger les espaces** dévolus à l'élevage et à la culture et pérenniser l'activité agricole.

- **Instaurer une distance d'éloignement** pour les zones constructibles, par rapport aux bâtiments d'élevage :

- 50m pour les installations classées relevant du RSD (Règlement Sanitaire Départemental)

- 100m pour les installations relevant de la nomenclature ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Règles de validation des espaces proposés à la construction :

- **la commune ne souhaite pas créer des voiries publiques nouvelles, ni prolonger celles qui existent**, en raison de disponibilités existant en zones U et de la priorité donnée à l'ouverture de secteurs AU desservis, ou qui seront desservis à court terme par l'assainissement collectif ;

- **la commune n'ouvrira aucun nouvel espace constructible** sur les terrains des zones A ou N du PLU 2005, à l'exception d'aménagements nécessaires justifiés par l'intérêt général.

Motifs retenus pour le retrait de parcelles constructibles en zone UB et UC :

- lorsqu'il y a nécessité d'ouvrir une voie nouvelle pour accéder au réseau communal,

- parcelles hors limite du contour de la zone urbaine,

- raisons topographiques (pente excessive, creux de vallon humide),

- raisons de cohérence architecturale.

- préservation d'un point de vue ou perspective,

- respect d'une distance de retrait par rapport à un bâtiment d'élevage

- conservation de l'unité architecturale du bâti ancien (hameaux de caractère),

- lutte contre l'extension linéaire le long des voies routières.

Motifs retenus pour le retrait de Zones 2AU figurant au PLU 2005 :

- Zones non bâties (loi ALUR), non aménagées lors des 9 dernières années et s'il y a déclaration à la PAC de la totalité ou d'une partie des terrains de la zone (à l'exception des espaces retenus pour raison d'intérêt général)

Motifs retenus pour le retrait de Zones 1AU figurant au PLU 2005 :

- lorsque la zone inscrite au PLU 2005 était subordonnée à la mise en place d'un assainissement collectif non réalisé et non programmé à moyen terme ;

- lorsque la zone nécessite la création d'une voirie publique nouvelle ;

- lorsque l'étude de faisabilité n'a pas abouti pour cause de rentabilité non démontrée ;

- en absence d'accord sur l'aménagement entre propriétaires des terrains ;

- en raison de difficultés de gestion des eaux pluviales ou des eaux usées sur la zone ;

- en raison du voisinage immédiat d'une zone humide à l'aval de la zone ;

Toutefois, l'examen au cas par cas permettra de conserver une partie de la zone, lorsque cette partie n'est pas affectée par un des critères d'abandon et qu'elle se situe en prolongement d'une zone urbanisée.

A l'unanimité le Conseil municipal valide ces orientations.

III. Commissions Voirie / Travaux du 06 février 2016

Avant Projet Détaillé du gymnase

Il a été présenté le 06 février par le maître d'oeuvre, M. Nicolas Balmy du cabinet Spirale, la commission propose de le valider avec quelques aménagements minimes.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide l'avant projet détaillé, demande au cabinet Spirale de déposer le permis de construire et de préparer la consultation des entreprises.

Rappel des travaux voirie à réaliser en 2016 par des entreprises

- Allée des Charriers (point-à-temps)
- Route du rond point des Cireigeaux aux Francines : point-à-temps
- Rue du Theil : reprofilage et bi-couche en deux étapes (Ribière du Theil/conservatoire/carrefour du Theil)
- Rue des Monts : reprofilage
- Vieux village des Monts (de fin mars à fin avril) : bi-couche
- Passage piétons rue Jean Giraudoux
- Passage des Monts : bi-couche
- Elagage de la voirie : préparation faite et réalisation au printemps.

Le Conseil décide d'engager les discussions avec Limoges Métropole pour régler les problèmes suivants :

- **Vitesse excessive rue de la Croix des Charriers et route de la Châtre (à discuter avec le Conseil départemental) ;**
- **Abri bus Senon**
- **Évacuation des eaux de pluie aux abords des HLM de Senon.**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité :

- les travaux 2016

- le choix des entreprises Delage (fenêtres classe Mme Nicolas), GBM (porte du bureau Mme Rabache), AS Couverture Bellac (couverture maison mi-toyenne de la salle polyvalente) et EURL Humbert (travaux aqueduc de Senon).

Le Conseil demande à la commission voirie /travaux de préparer des propositions pour le prochain conseil en matière de maintenance des extincteurs et de faire étudier par le SEHV les coûts des aménagements nécessaires à l'extinction de l'éclairage public de 0 à 6 h sur la totalité du territoire communal.

IV. Commission finances du 26 janvier 2016

Débat d'orientation budgétaire

Contexte 2016 : La loi de finances 2016 confirme les engagements de l'état de réduire les déficits publics à - de 3%. Les réductions de la Dotation Globale de Fonctionnement aux collectivités sont maintenues (12.5 milliards d'euros en 4 ans, soit encore 3.67 milliards en 2016).

L'inflation reste à un niveau très faible (0.1% en 2015) avec une prévision autour de 1% en 2016. Les taux d'intérêt sont toujours très favorables aux emprunteurs.

L'application du nouveau mode de calcul de la DGF,

voté par l'Assemblée nationale est reportée au 1er janvier 2017.

Le FCTVA (reversement d'une partie de la TVA aux collectivités) est étendu aux travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie et aux investissements en haut débit.

Le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) voit sa dotation portée à 1 milliards d'euros (+28% par rapport à 2015) et une garantie de sortie est mise en place sur 3 ans. Ainsi, si Limoges-Métropole n'était plus bénéficiaire, l'état lui garantit de toucher en 2016 90% du montant 2015, puis 75% de ce montant en 2017, et enfin 50% en 2018.

Orientations BP 2016

Préserver un autofinancement suffisant est un objectif majeur pour réaliser les investissements prévus, cela suppose la poursuite des efforts et une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement.

Concernant les recettes de fonctionnement, la DGF va diminuer en 2016 d'environ 25 000€, comme en 2015. Le programme pluri annuel d'investissements va constituer un investissement majeur pour les trois années à venir, avec trois grands dossiers : les constructions du réseau de chaleur et du gymnase et les aménagements des écoles et de locaux de l'ancienne mairie.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces orientations.

Compte administratif 2015

Sous la présidence de Jean Pierre Floc'h, le Conseil passe à l'examen des comptes administratifs 2015 présentés par Serge Roux.

Budget principal - section Fonctionnement

Cette section présente une bonne exécution à 94% du budget primitif. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 279 448,50 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 515 312,07 € hors opérations d'ordre (régie pour 41 213.75€.) Ce qui dégage un excédent de 277 077.32€

Budget principal - section Investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 221 396.36€ et les recettes d'investissements s'élèvent à 321 132.60 €

Budget du lotissement de la Gagnerie

Les dépenses s'élèvent à 20 677.00€ (l'écriture de la cession du terrain du budget communal au budget de la Gagnerie a été passée en 2015), avec le déficit re-

porté de 6 838.75€, on obtient un total de 27 515.75€. En l'absence de recettes (retard dans les opérations engagées) ce budget présente un déficit à reporter de 27 515.75€.

Le Conseil Municipal valide unanimement le Compte administratif 2015.

V. Divers

Emploi d'avenir

Une employée, recrutée sur un Emploi d'Avenir travaille au service des écoles depuis près de trois ans. Son contrat arrive à échéance en mars 2016. Aussi, il

convient de se positionner sur la pérennisation de cet emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'engager une procédure de recrutement direct, sur un grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe.

Don à la commune

Une propriétaire sur la commune a fait don d'un terrain situé à Senon rue des Palins, à la collectivité.

Le Conseil remercie ce propriétaire.

La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le vendredi 25 mars 2016 à 19 h 00.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mars 2016

Présents :

Alain Delhoume, Serge Roux, Bernadette De Angeli, Jean-Pierre Floch, Véronique Barinotto, Philippe Cortes, Jean-Luc Dufour, Marie Claire Dupic, Joëlle Duqueroix, Cécile Fougeras, Jacques Guy, Thierry Lachaise, Patricia Lansade, Sylvie Tête-Léonard, Cécile Fougeras, Marie-Claire Dupic

Excusés :

Bernard Trouville, avec pouvoir à Jean-Luc Dufour,
Aurélie Teillou à Alain Delhoume,
Séverine Desbourdelles à Thierry Lachaise

Cécile Fougeras est désignée secrétaire de séance.

En préambule, Alain Delhoume maire, présente les travaux à venir :

- Création du réseau de chaleur ;
- Dernière tranche des travaux d'aménagement du village des Monts
- Réhabilitation du sentier dans la forêt communale (pêcherie, plan d'eau, source ...)

Il se réjouit du succès des nombreuses manifestations organisées par la ComComCom (Commission Communale de Communication et Animation) et félicite les organisateurs.

I. Commission Finances du 22 mars 2016

Compte de gestion 2015

Le Compte de gestion 2015 est présenté. Il est conforme au Compte Administratif 2015 déjà adopté lors de la séance du Conseil du 12 février 2016.

Le Conseil adopte à l'unanimité le Compte de Gestion 2015.

Affectation des résultats de l'exercice 2015

Compte tenu des résultats de la section Investissement (+ 99 736.34€), du déficit reporté, des Restes à

réaliser reportés et d'un reversement SIAEP *, le besoin de financement est de **260 025.09€**.

Compte tenu des résultats de la section de fonctionnement (+ 277 077,32€) et d'un reversement SIAEP*, le résultat à affecter se monte à **292 104,64€**.

La commission propose d'affecter la totalité du résultat, soit 292 104.64€ à la section Investissement.

Le Conseil valide l'affectation des résultats présentée par la commission Finances.

(*) : La dissolution du Syndicat de la Haute-Glane a entraîné la répartition de ses actifs entre les communes membres. Ainsi, la commune de Saint-Gence a perçu deux sommes : 3 684.00€ en Investissement et 15 027.32€ en Fonctionnement. Ces sommes s'ajoutent aux résultats de l'exercice 2015 (voir Compte Administratif 2015).

Budget primitif 2016

Section fonctionnement :

Le budget primitif présente une baisse d'environ 4% du chapitre 011 (Dépenses générales). La hausse des Charges de personnel est limitée à +1.7%.

Malgré le contexte et dans la continuité d'engagements pris, les subventions aux associations augmentent de près de 60%.

Les recettes sont en baisse de 2,5%, baisse essentiellement due à la 4^{ème} année de baisse drastique de la DGF pour les collectivités. Les Finances Publique n'ont pas encore publié les chiffres exactes des dotations. Malgré ces diminutions, la commission propose une hausse modérée des taux d'imposition : la taxe d'habitation de +2.0%, la taxe sur le foncier bâti de +1.5% et de conserver le taux de la taxe sur le foncier non bâti. Ces taux permettent d'augmenter le produit de l'impôt de 10 000 euros environ.

Le Conseil adopte les nouveaux taux d'imposition proposés par la commission à l'unanimité moins une abstention.

Comme indiqué ci-dessus, le FPIC pris en compte dans le budget reprend 90% de la somme perçue en 2015 (cas le plus défavorable, si Ilmoges Métropole n'était plus bénéficiaire).

La section Fonctionnement dégage ainsi **176 873,93 euros d'autofinancement.**

Section Investissement :

Deux grandes opérations nouvelles sont inscrite dans le budget 2016 :

- la mise en place d'un réseau de chaleur pour alimenter les écoles, le restaurant scolaire et le futur gymnase. Le coût inscrit au BP est de 186 000 euros TTC. Des subventions sont en cours d'attribution, certaines ne sont pas encore notifiées officiellement (Ademe, CR, FEDER). Aussi le BP2016 fait apparaître la seule subvention du Conseil départemental pour un montant de 17 000€.

- une première tranche de travaux (terrassement et gros oeuvre) de construction du gymnase pour un montant de 396 000 euros TTC.

Les subventions inscrites en recettes se montent à 195 000 euros (Conseil départemental, Etat DETR, Conseil régional).

D'autres opérations pour environ 115 000 euros :

- remplacement des lampes à vapeur de mercure encore présentes sur certains points d'éclairage public (matériels interdits de mise sur le marché depuis 2015) pour 74 000€ avec une subvention du SEHV de 44 000€. Cette opération devrait permettre de substantielles économies de fonctionnement ;
- réfection de la toiture de la maison jouxtant la salle polyvalente pour 9 000€ ;
- équipement informatique à l'école maternelle pour 4 000€ avec une aide de LM de 50% ;

- divers travaux pour 10 500€ ;
- équipements (mobilier pour les écoles, défibrillateurs ...) pour 4 500,00€ ;
- études PLU pour 13 000,00€.

La section Investissement prévoit ainsi **729 510€ de travaux.**

350 000 euros d'emprunt d'équilibre sont inscrits en Recettes.

Le Conseil adopte à l'unanimité le Budget primitif présenté.

Budget du lotissement de la Gagnerie :

Avant de clore ce budget, la vente des trois derniers terrains doit être finalisée. Ces opérations sont en cours et devraient intervenir en 2016. Ainsi ce budget annexe sera clos et son excédent éventuel reversé au Budget principal.

Les dépenses de la section Fonctionnement font apparaître le chiffre de 27 514.84€ (report du déficit 2015 reporté) et sont équilibrées par des ventes correspondantes.

Le Conseil adopte à l'unanimité le Budget du lotissement de la Gagnerie présenté.

II. Commission Communication et animation du 15 mars 2016

Animations

A l'heure actuelle, les manifestations suivantes sont prévues :

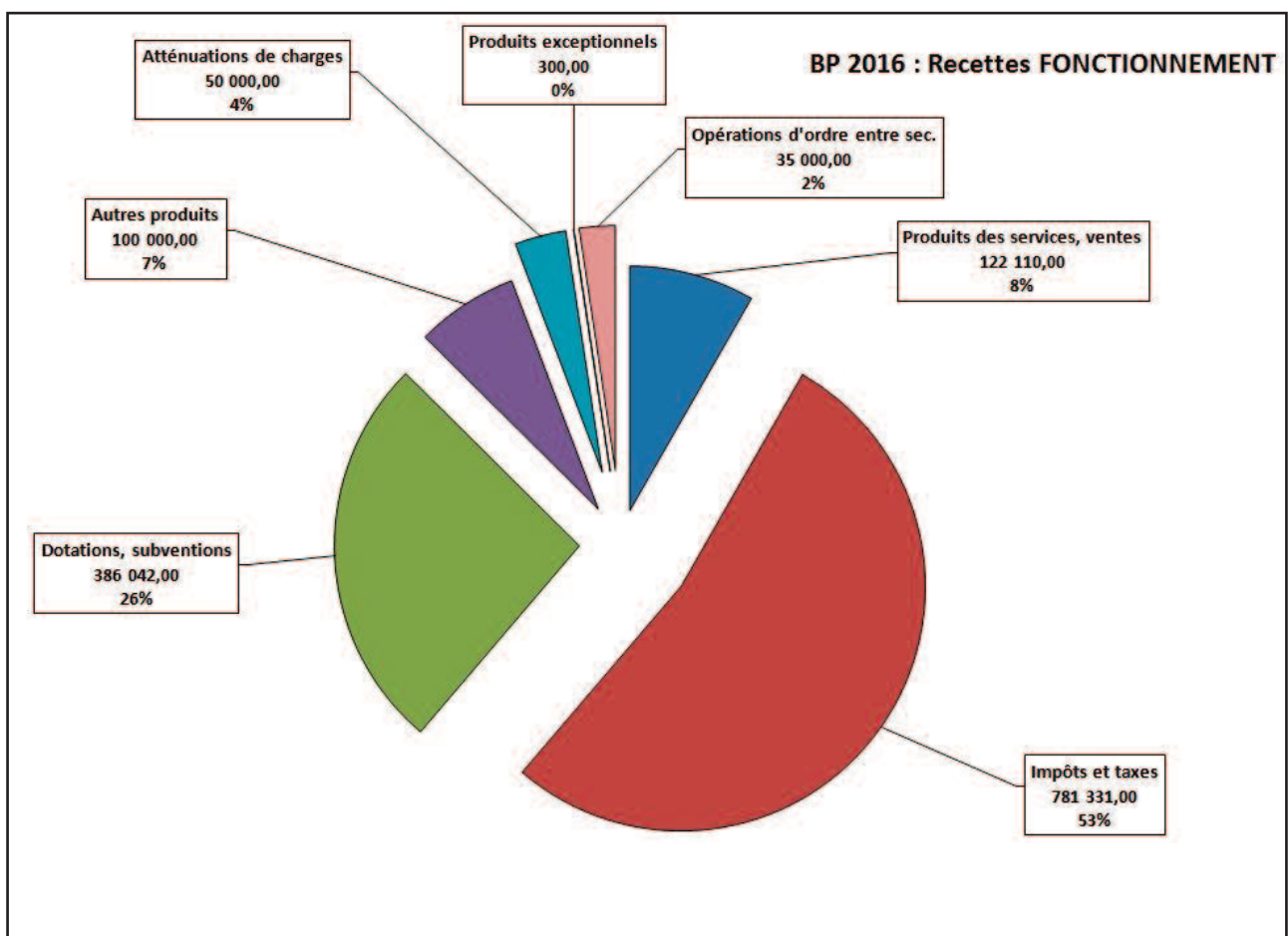
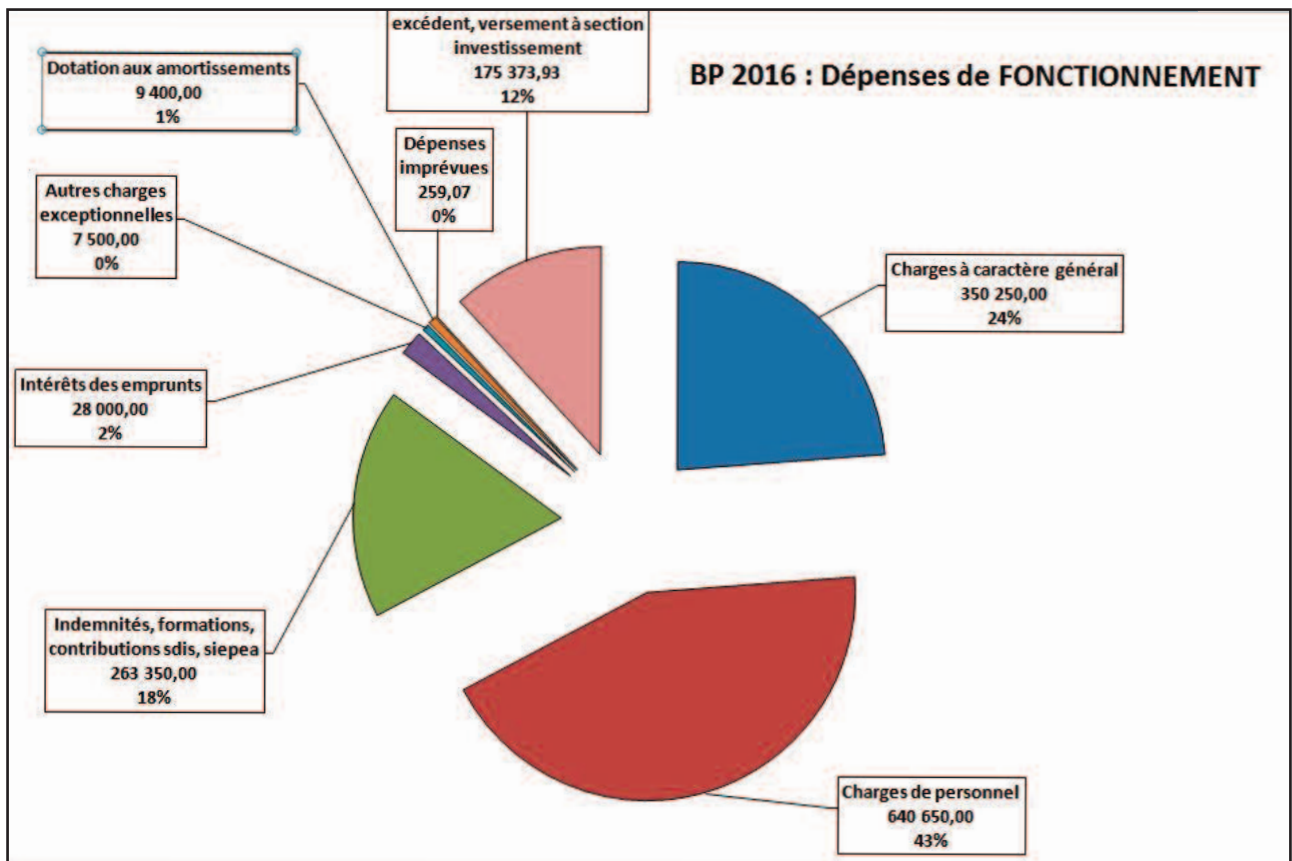
- 1^{er} avril : Conférence UFC "Soyez un consommateur averti"
- 2 avril : Parcours du cœur avec les associations Mil'Pat', Tonic Seniors, GymClub, ESSAGE
- 18 août 2016 : Concert dans le cadre de "Cuivres en fête"
- 23 Septembre : à 20h30, une réunion à destination des habitants du village « Le Theil » pour présentation du projet assainissement collectif ;
- automne 2016 : la commission va proposer une pièce de théâtre et un concert ... à suivre !

- Un nouveau concours photo va être lancé en juillet : le thème sera précisé dans le bulletin municipal de juin et sur les pages WEB de la commune.

- La commission décide de proposer une nouvelle "Chasse aux trésors" qui aura lieu à l'occasion des Journées du Patrimoine (17 ou 18 septembre).

III. Le point sur la préparation du PLU 2017, le PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable définit les orientations de la commune de Saint Gence visant à lui permettre de se développer, de



Présentation synthétique BP2016

06-avr-16

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
		résultats 2015	bp2016			résultats 2015	bp2016
Total 011	Charges à caractère général	367 107,89	350 250,00	total 70	Produits des services, ventes	139 435,37	122 110,00
Total 012	Charges de personnel	629 762,30	640 650,00	total 73	Impôts et taxes	780 104,13	781 331,00
Total 65	Indemnités, formations, contributions sdis, siepea	230 371,73	263 350,00	total 74	Dotations, subventions	406 687,34	386 042,00
Total 66	Intérêts des emprunts	30 880,39	28 000,00	total 75	Autres produits	100 296,68	100 000,00
Total 67	Autres charges exceptionnelles	650,00	7 500,00	total 013	Atténuations de charges	50 479,69	50 000,00
Total 042	Dotation aux amortissements	20 676,19	9 400,00	total 76	Produits financiers	2,66	0,00
Total 22	Dépenses imprévues	0,00	259,07	total 77	Produits exceptionnels	38 306,20	300,00
Total 023	excédent, versement à section investissement	277 077,32	175 373,93	total 42	Opérations d'ordre entre sec.	41 213,75	35 000,00
total des dépenses réelles		1 279 448,50	1 299 409,07	total des recettes		1 556 525,82	1 474 783,00
		1 556 525,82	1 474 783,00			1 556 525,82	1 474 783,00

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
			bp2016				bp2016
Total 001	Déficit reporté		260 294,09	Total 010	Dotations, fonds d'investissement		334 105,16
Total 016	Remboursement du capital		124 000,00	Total 013	Subventions d'investissement		237 425,00
Total 020	Subventions d'équipement		13 000,00	Total 016	Emprunts		350 000,00
Total 021	Immobilités corporelles (Construction, entretien...)		79 500,00				0,00
Total 023	Immobilités en cours		602 010,00	Total 20	Frais études		0,00
Total 020	Dépenses imprévues		0,00	Total 021	Virement de section de fonc.		175 373,93
				Total 024	Cession d'immobilisation		7 500,00
Total 040	Travaux en régie		35 000,00	Total 040	Amortissement		9 400,00
Total 041	Opérations patrimoniales		24 275,92	Total 041	Opérations patrimoniales		24 275,92

façon vivante et évolutive, tout en respectant l'identité très forte de ses paysages et de son patrimoine. Il va permettre d'orienter le développement de la commune avec une logique d'urbanisation maîtrisée veillant à assurer une qualité de vie tout en permettant :

- Le renforcement du bourg de Saint Gence, en confortant les services, les commerces et les équipements à proximité ;
- La maîtrise du développement urbain en assurant l'accueil de nouveaux habitants dans des secteurs d'urbanisation facilement accessibles ;
- Le développement des différentes activités économiques, dans le souci d'un développement durable équilibré :
 - en prévoyant des possibilités d'évolution des activités artisanales, industrielles et de service, en partenariat avec la Limoges Métropole ;
 - en préservant la diversité commerciale et les services publics ;
 - en favorisant le développement des activités de tourisme et loisirs.
- La protection des espaces agricoles, afin d'assurer le maintien de ces activités ;
- La préservation du cadre de vie, la protection de l'en-

vironnement en respectant la qualité paysagère et écologique des espaces naturels, urbains et péri-urbains ;

- Le développement des communications numériques ;
- La mise en place d'une politique de déplacement raisonnée :
 - en améliorant les liaisons avec le réseau routier national et départemental
 - en prévoyant la réalisation de liaisons douces et la protection des sentiers piétons

Le Conseil valide à l'unanimité les orientations définies dans le PADD.

III. Commission Affaires scolaires du 17 mars 2016

Conseils d'école élémentaire de mardi 14 mars 2016 :

- Fête de fin d'année : ce sera une kermesse qui aura lieu le 17 juin 2016 sur le stade, sera organisée par les parents d'élèves et réunira les deux écoles.
- Pour la fête gauloise organisée par les LEF, l'armée de petits gaulois sera à nouveau reconstituée et participera les 2 et 3 juillet. Les entraînements se dérouleront hors temps scolaire.

- Les enseignants font part de leurs besoins en matériel informatique et souhaiteraient disposer de tablettes numériques pour les utiliser avec les élèves en complément des TBI déjà installés. Les élus prennent note de cette demande. Des études plus approfondies sont à mener en concertation avec les enseignants pour envisager un équipement en 2017.
- Les parents élus font état de problèmes qui se posent à nouveau au restaurant scolaire et durant l'inter-classe de midi.

Le Conseil charge la commission d'engager une rencontre avec les parents et demande à la commission travaux de réfléchir à l'agrandissement de la cour.

Conseil d'école maternelle du 24 mars 2016

- L'école compte 101 élèves depuis la rentrée de janvier 2016. Cet effectif permet d'envisager la rentrée prochaine sans risque de fermeture, malgré le passage de 39 enfants de la Grande section au CP.
- Une réunion d'information aura lieu en juin pour les parents des enfants faisant leur première rentrée en septembre 2016. La date sera précisée ultérieurement.
- Une "matinée d'intégration" se tiendra également en juin pour accueillir les petits nouveaux qui fréquentent le Multi-Accueil ou une Assistante Maternelle.
- La sortie de fin d'année se déroulera à Vicq sur Breuil : deux classes se déplaceront le 20 mai et les deux autres le 24. Au programme, ateliers artistiques, visites de jardins ...
- La fête de l'école sera organisée par les parents d'élèves de la SGAPE le 17 juin au stade et concernera les deux écoles du groupe scolaire.
- Un travail est mené avec l'école élémentaire et le SIEPEA pour modifier les créneaux horaires attribués à l'école maternelle pour les TAP et inadaptés aux enfants. Une solution a été trouvée avec changement de deux créneaux. De nouveaux plannings seront transmis par la municipalité à l'Education Nationale.
- La municipalité présente des devis pour la fourniture de tablettes numériques à l'école maternelle. Les enseignants donnent leur accord pour l'achat de 6 tablettes "hybrides" (avec clavier détachable) et d'une valise de rangement et de transport.
- Les parents élus font état des réponses aux questionnaires qui ont été distribués : seulement 18 retours dont 16 qui n'évoquent aucune difficulté et 2 qui souhaiteraient la mise en place de "journées découverte" et de rencontres individuelles avec les enseignants.

A NOTER : les inscriptions pour la rentrée 2016-2017 doivent être faites le plus tôt possible à la mairie.

Le Conseil décide d'équiper l'école maternelle en tablettes numériques choisies par les enseignants.

IV. Commission Vie Associative du 15 mars 2016

Attribution des subventions 2015

Trois associations ont cessé leur activité en 2015: Jeunes d'Antan, Vélo Club et St-Gence Pétanque. Malgré un contexte peu favorable aux finances communales, la commission propose de porter la subvention de fonctionnement de toutes les associations de la commune à 200 €.

Elle considère ensuite les demandes de subventions exceptionnelles et propose de retenir 4 bénéficiaires (Mil'Pat, ACCA, Lémovices en Fête et SGAPE). Elle examine ensuite les associations sportives en comptabilisant divers paramètres (nombre d'adhérents, nombre de séances ...), ce qui permet de calculer le montant du « **Bonus Jeunesse Esprit Sportif** ». Après en avoir délibéré, la commission propose au conseil l'attribution des subventions suivantes :

nom de l'association	propositions 2016
Gym-Club	200,00
Mil Pat	400,00
FNACA	200,00
ACCA	300,00
Tonic séniors	200,00
La Chêne	200,00
Karaté-Bushido 87	442,00
ASSG football	783,00
ESSAGE tennis de table	436,00
Saint-Gence Athlé	637,00
En K danse	200,00
Comité des fêtes	200,00
Lémovices en Fête	3200,00
SGAPE	300,00
Secours Catholique	100,00
Mémoire Nieuil	100,00
Secours Populaire	100,00
Prévention routière	100,00
FNATH	100,00
Pêche Veyrac	100,00
Total	8298,00

Le Conseil valide ces propositions, ainsi que la convention d'utilisation de la salle polyvalente qui sera signée par les associations.

V. Divers

Conseil communautaire de Limoges-Métropole du 4 février 2016

- Le territoire de Limoges Métropole comprend 9500 installations d'assainissement "non collectif" dont environ 1500 présentent des problèmes de salubrité publique nécessitant des travaux de réhabilitation. Les

propriétaires peuvent, selon critères d'éligibilité, bénéficier de subvention à hauteur de 8500€.

- Le Schéma Directeur Intercommunal des Aménagements Cyclables (SDIAC) a été approuvé avec l'objectif de mailler l'agglomération avec des itinéraires cyclables pour relier les communes entre elles. Concernant les V'Lim, une consigne de 10 places va être installée sur le parking arrière de la mairie de Saint-Gence. Le tarif de location des Vélos à Assistance Electrique est le suivant :

journée : 6€, week-end : 10€, semaine : 15€, mois : 30€, semestre : 160€ et année : 300€.

- Le Budget primitif a été adopté. Les taux d'imposition restent stables, cependant le versement transport payé par les employeurs ayant au moins 11 salariés sera revalorisé de 1.02% à 1.38%.

moges Métropole, Aurence et Glane Développement, Monts d'Ambazac et Val du Taurion, Noblat, Porte d'Occitanie et Val de Vienne.

Le diagnostic transmis en avril 2015 a permis d'examiner le fonctionnement du territoire, d'en déterminer les atouts et faiblesses et d'identifier les enjeux de développement. Il introduit donc les questions à traiter dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), afin de définir les lignes directrices de l'aménagement et du développement du territoire.

voir les pages Web du Siepal qui proposent toutes les informations sur l'élaboration du SCoT :

www.siepal.fr

Prochain séance du Conseil le 10 juin 2016 à 19h.

SIEPAL : comité syndical du 9 mars 2016

Le SIEPAL est constitué de six intercommunalités : Li-

Centre Communal d'Action Sociale

Réunion du CCAS du 7 mars 2016, présents : Mme BARINOTTO, M. CORTES, Mme De ANGELI, M. DELHOUME, Mme DUPUY CORGNE, Mme DUQUEROIX, M. DUREAU, Mme EYRIGNOUX, Mme LANSADE, Mme LAPLAGNE, Mme PIQUET.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CORTES.

1- COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Celui-ci est adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration. Excédent de 1 447.01 €.

2- ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Le Conseil d'Administration propose de reconduire en 2016 les grandes lignes du budget 2015.

3- DOSSIERS EN COURS

Le CCAS examine diverses demandes d'aide.

4- DIVERS

- Le CCAS souhaite étudier la création d'un potager associatif. Des propositions seront faites au prochain Conseil municipal du 25 mars 2016. (*voir pages suivantes une info sur ce sujet*)

- Une réflexion sur une proposition de mutuelle au niveau des habitants de la commune sera présentée pour la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Résultats du 1^{er} concours photos organisé par la Commission Communication (voir les photos sur les pages Web de Saint-Gence)

Catégorie "enfants"

1er prix : Maxime Carrier avec un chêne majestueux

2ème prix : Donovan Desage avec une photo-montage "originale"

3ème prix : Clément Laurière avec une vue du plan d'eau du Clos

Catégorie "adultes"

1er prix : Jacques Sourdioux avec une superbe photo du plan d'eau du Clos

2ème prix : Chritian Teytaud avec une magnifique photo de la Glane sous le pont du Rabaud

3ème prix : Frédérik Yvonne avec une vue du bourg prise depuis un cerf-volant

Prix du public : Maxime Carrier avec un chêne majestueux